

Spéciale « Déconfinement »

Nous y sommes, le déconfinement est là. Il était attendu, annoncé, espéré et redouté à la fois... Il marque une nouvelle étape de la vie des AVF et se traduit par de nombreuses questions, pour **demain et après-demain**.

Demain, c'est-à-dire les jours, les semaines qui viennent.

Après-demain, les mois des vacances (juillet et août) et ceux qui suivront la rentrée, en septembre.

Ces questions relèvent de **plusieurs types de préoccupations** alors que nous percevons la grande hétérogénéité de nos structures selon les territoires, le nombre d'adhérents, la nature des animations proposées, leur coût de fonctionnement.

- Ces questions concernent **les institutions de l'association** :

Comment allons-nous pouvoir organiser nos Assemblées Générales ?

Quelles sont les limites de nos responsabilités ?

- Elles nous interrogent aussi sur **la nature de notre mission** :

Comment organiser des animations, des événements conviviaux dans le cadre des obligations de prévention, de distanciations, imposées dans l'intérêt de tous ?

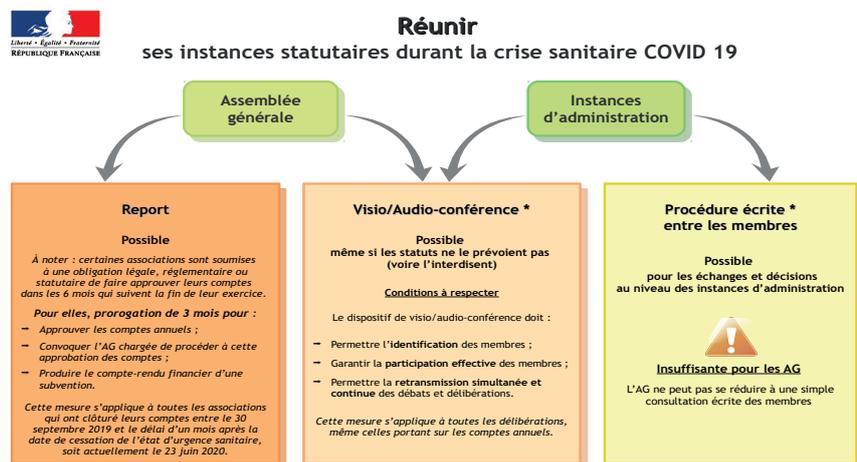
Comment accueillir, avec le maximum de sécurité, les Nouveaux Arrivants ?

D'une manière plus générale, toutes ces questions renvoient à l'avenir à court et moyen terme de nos associations, puisque **notre savoir-faire va devoir s'exprimer autrement**. Elles appellent des informations, des idées, un soutien, voire un avis de la part du **réseau AVF** et de **l'Union Nationale** par le recours éventuel aux prestations d'un avocat.

Pour Demain,

1. Les Assemblées Générales

Les interrogations concernant **la tenue des Assemblées Générales** trouvent leurs réponses sur le site « associations.gouv.fr » quant aux délais et aux modalités d'organisation. Elles sont présentées sous forme d'un schéma explicite qui en facilite la compréhension. Leur source est sûre !



Pour en savoir plus : www.associations.gouv.fr/les-ordonnances-prises-en-application-de-la-loi-d-urgence-covid-19.html

Réalisation : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Savoir dire,
non !

Savoir dire,
oui mais !

Savoir dire,
aujourd'hui,
je ne sais pas !

Spéciale « Déconfinement »

2. La responsabilité du Président et de l'association

C'est un sujet qui préoccupe de nombreux responsables. On distingue la **responsabilité civile** et la **responsabilité pénale**.

- La **responsabilité civile** est l'obligation faite de réparer le préjudice causé à autrui. Des clauses sont prévues dans les contrats d'assurance pour couvrir cette éventualité. Il est conseillé de les vérifier.
- La **responsabilité pénale** est l'obligation de répondre des infractions commises et de subir la peine prévue par le texte qui les réprime. Les sanctions ne peuvent être prises en charge par une assurance.

3. Les animations sont un autre sujet d'inquiétude pour les responsables des AVF.

Par leur nombre, leur diversité, les modalités de leurs pratiques, le nombre de bénévoles qu'elles mobilisent, **elles nécessiteront peut-être des avis, des conseils** auprès des Unions régionales ou nationale pour agir en toute sécurité.

Certains AVF ont maintenu des animations qui, sous une autre forme (en visioconférence), respectent les règles des gestes barrières dans la limite d'un regroupement de 10 personnes au maximum...

4. Du nouveau sur le site national

Des journaux, des Newsletters sont écrits et diffusés sur les sites des Unions régionales ou des AVF locaux ainsi que sur les réseaux sociaux.

Ils témoignent de ressentis, d'initiatives très diverses, avec la volonté d'être présents pour les adhérents et ceux qui cherchent une réponse à un besoin d'accueil et d'écoute.

Un onglet sur notre site, « Kiosque des régions », regroupe toutes ces publications. Elles sont consultables à loisir, véritables sources d'idées où puiser sans aucune restriction...

**Voilà, une évidence de la nécessité d'un réseau
pour mutualiser les expériences positives au bénéfice de tous.**

Et Après-Demain ?

Comment sera notre vie dans quelques semaines ?

Aux premiers jours de septembre, comment s'annoncera la nouvelle année AVF ?

Chacun doit prendre ses responsabilités (bénévole, adhérent).

Ce n'est pas facile mais existe-t-il d'autres voies que cette prudence au risque de se tromper, de se disqualifier, de perdre confiance et crédibilité ?

Devant toutes ces incertitudes, nous sommes autorisés, aujourd'hui, à dire : « **Je ne sais pas... il faut attendre...** »..

Savoir dire, NON

Savoir dire, OUI... MAIS

Savoir dire, AUJOURD'HUI, JE NE SAIS PAS !